

La seconde vie des documents à la Bpi

Chaque année, la Bpi doit se séparer de certains documents.

Le service Maintenance des documents se charge de leur retraitement.

16 800 documents sont retirés des rayonnages par an, soit 4 % des collections de la bibliothèque. Les documents sont triés selon divers critères : s'ils sont dégradés, obsolètes ou s'ils ne correspondent plus à la charte documentaire de la Bpi. Au final, plus de 60 % des documents sont pilonnés, essentiellement des ouvrages dégradés ou ne présentant plus d'intérêt.

Les 40 % restants sont réservés au don et stockés pendant trois ans. Sur 12 000 documents stockés, environ 7 800 sont donnés chaque année. Le don est encadré par la loi et n'est possible qu'à destination de certaines associations ou institutions : bibliothèques d'hôpital ou de prison, bibliothèques municipales ou universitaires, associations humanitaires ou du champ social.

Le reste est détruit ou peut-être recyclé en œuvre d'art comme ce fut le cas pour Osez la récup' 2017, une manifestation organisée par la bibliothèque. L'artiste Laure Devenelle a fabriqué avec le public une œuvre collective à partir de livres destinés au pilon.